Vos références :

Nos références : D455523009504

Affaire(s) technique(s) :

Interlocuteur(s) : **Direction des Projets Déconstruction et Déchets**

Siège
154 avenue Thiers CS 60018
69458 LYON Cedex 06
Tel : +33 4 72 82 46 46

Monsieur Laurent Michel
Directeur général de l'Energie et du Climat
Tour Séquoia
92055 La Défense cedex

Objet : Réponse EDF à l'article 42 de l'arrêté PNGMDR – Inventaire des volumes d'huiles et liquides organiques

La Défense, le 18/07/2023

Monsieur le Directeur général,

L'article 42 de l'arrête du 9 décembre 2022 pris pour application du décret n° 2022-1547 du 9 décembre 2022 prévu par l'article L. 542-1-2 du code de l'environnement et établissant les prescriptions du plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs porte la demande suivante : « *Pour l'application de l'article D. 542-95 du code de l'environnement et de l'action nommée DECPAR.4 du PNGMDR, les producteurs de déchets radioactifs, en lien avec l'Andra et Cyclife France, transmettent au ministre chargé de l'énergie, avant le 30 juin 2023, un inventaire des volumes d'huiles et liquides organiques dont ils sont responsables, en les distinguant selon leur compatibilité avec les procédés identifiés ainsi qu'un plan d'actions pour les traiter, accompagné d'un échéancier de mise en œuvre.*».

Le présent courrier constitue la réponse EDF à cet article. Les éléments de réponse sont fournis en annexe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma considération respectueuse.

Olivier Giraud
Directeur Ligne Projet Filières Déchets
à la Direction Projets Déconstruction Déchets

Accessibilité : Interne

EDF SA
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08 - France
Capital de 1 505 133 838 euros
552 081 317 R.C.S Paris

www.edf.com

ANNEXE RELATIVE A L'INVENTAIRE DES VOLUMES D'HUILES ET LIQUIDES ORGANIQUES EDF ET PLAN D'ACTIONS ASSOCIE

Les huiles et liquides organiques qu'EDF détient proviennent de tous les types de chantiers liés à l'exploitation, à la maintenance ou au démantèlement sur l'ensemble des sites en fonctionnement et en démantèlement. La production de ces déchets est régulière et pérenne. Ces huiles et liquides organiques peuvent être traités par incinération dans l'installation Centraco, exploitée par Cyclife France. Ils ne présentent pas de problématique particulière de prise en charge liée à une éventuelle contamination en émetteurs alpha.

Les quantités d'huiles et de liquides organiques entreposés sur l'ensemble des sites EDF à fin 2021 représentaient le volume de 325 m^3 tel que déclaré à l'Inventaire National.

Bien qu'à l'instar des autres typologies de déchets, une évacuation en ligne soit privilégiée, cette dernière doit dans certains cas être temporisée :

- pour disposer des volumes suffisants à l'optimisation des transports (remplissage d'une citerne, quantité de fûts transportables dans un conteneur 20 pieds, …),
- pour procéder à des caractérisations complémentaires, à un prétraitement et / ou à un reconditionnement (suite à l'évolution des spécifications de la filière de traitement par exemple).

Dans tous les cas, ces déchets ne présentent pas de problématique particulière pour leur prise en charge à Centraco.